



Plus value sur une maison

Par **leblond emmanuel**, le **26/02/2017 à 22:11**

bonjour nous souhaitons un divorce a l'amiable ma femme a une maison financer par une donation de ses parents je sais que je n'ai rien a reclamer la dessus parcontre depuis l'aquisition j 'ai restaure la maison petit a petit depuis elle a pratiquement doubler de valeur suis je en droit de reclamer une part sur la plus value on est marie sans contrat de mariage merci a l'avance

Par **Visiteur**, le **26/02/2017 à 23:02**

Bsr

Il peut y avoir une récompense à la communauté, à honorer par le propriétaire d'un bien propre enrichi du faite de la communauté . Le problème, c'est la preuve en cas de mésentente.

Par **leblond emmanuel**, le **27/02/2017 à 12:50**

merci pour la réponse bonne journée a vous